

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO A3TS 2023 – 2024

L'A3TS organise **un concours de photos**, ouvert à tous les élèves et étudiants des filières de formation en traitement thermique et traitement de surfaces sous la supervision, pour 2023-24, de Frédéric Meunier (A3TS - industriel Oerlikon), Fabrice Turpin (A3TS - Sciences Industrielles de l'Ingénieur) et Séverine Roger (A3TS).

1. THEME DU CONCOURS

Le thème du concours est défini chaque année. Les photographies proposées devront obligatoirement illustrer le thème imposé.

Pour cette année, le thème retenu est : « **Le traitement des matériaux de l'aéronautique** »

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert **aux élèves de lycée et étudiants majeurs et mineurs en formation dans les filières de traitement thermique et traitement de surfaces** (autorisation de participation à fournir par le représentant légal si le mineur se présente sans tutelle d'un enseignant).

Chaque participant individuel ou en groupe présente **une et une seule photographie**.

Cette photographie ne doit **ni être retouchée** (à l'exception du passage couleur vers noir et blanc) **ni faire l'objet d'un montage** par le biais d'un logiciel de photos.

Les participants déclarent et garantissent être **les auteurs des photos** proposées et, par conséquent, être **titulaires exclusifs de tous les droits de propriété littéraire et artistique**, à savoir, notamment, le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent, à ce titre, à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de l'A3TS. À chaque diffusion des photographies, le(s) nom(s) de l'auteur apparaîtra(ont).

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu **l'autorisation préalable écrite des personnes éventuellement identifiables sur les photos** présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur **ne pourra en aucun cas être engagée** du fait de l'utilisation des dites photos.

La participation au concours implique **l'entière acceptation du présent règlement**, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3. MODALITES DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert **jusqu'au 8 avril 2024**.

L'ensemble des participations provenant d'un même établissement devra être transmis par **un unique enseignant « référent »** pour ce concours.

Pour chaque participant souhaitant concourir, il est attendu :

- le formulaire suivant complété : <https://forms.gle/h5t6nzwevEL8BSSP6>**
- Votre œuvre envoyée par email au format pdf, mise en page dans les conditions suivantes (+se référer au modèle de document en annexe) :**

Ne devra être joint à cet envoi (à l'adresse e-mail s.roger@a3ts.org) qu'un seul document (obligatoirement au format pdf).

Ce fichier pdf comprendra sur une seule et unique page au format A3 :

- **La photo** : sa définition sera établie afin de permettre une impression de qualité au format A3 (à titre indicatif, une résolution pour l'image de 250 dpi est un bon choix). Ce format A3 sera celui exposé sur le forum du congrès de l'A3TS à Toulouse.
- **Une échelle** (l'absence d'échelle est éliminatoire)
- **Le titre** que vous aurez choisi pour votre œuvre
- **Le ou les auteurs** (prénom(s) + nom(s))
- **Le nom de l'établissement** et de la **formation suivie**
- **Dans un encadré prévu** à cet effet (taille maxi 10 cm * 20 cm), un texte (taille de police minimum de 12) décrivant :
 - l'observation faite d'un point de vue technique et ou scientifique
 - la nature des matériaux et des traitements associés éventuels
 - la/les préparation(s) éventuelle(s) réalisées pour cette observation
 - le mode d'observation (microscope optique, binoculaire, autres, ...)
 - les autres points complémentaires jugés nécessaires

Le modèle générique de l'œuvre attendue est présenté en annexe.

Un envoi par voie postale :

Envoyez une impression au format A3 (utilisé lors de la délibération du jury) du délivrable défini au paragraphe ci-dessus. Bien entendu, pour plusieurs participations au sein d'une même classe, ne faire qu'un seul envoi courrier.

Adresse d'envoi :

A3TS

Concours photo

71 rue Lafayette

75009 PARIS

4. JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury de professionnels du traitement des matériaux est constitué chaque année pour sélectionner les photographies. Sous la présidence d'un membre de l'A3TS, le jury aura pour mission d'évaluer les photographies présentées par les candidats.

Les photographies seront jugées sur les aspects suivants :

- Pertinence du sujet,
- Originalité,
- Intérêt artistique,
- Technicité en rapport avec les métiers des traitements thermiques et de surfaces,
- Intérêt en termes de communication quant aux secteurs industriels ou académiques des traitements thermiques et/ou des traitements de surface.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de quelque nature que ce soit sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits d'un tiers.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

5. PRIX ET RECOMPENSES

Une récompense sera attribuée aux auteurs du cliché sélectionné dans les catégories suivantes:

- Lauréat du concours « 1^{er} Prix »
- Prix de l'esthétique
- Prix de la technicité
- Prix de l'originalité et innovation
- Prix de la communication

L'établissement d'origine du lauréat recevra un chèque ou une dotation matérielle de la part de l'A3TS et en partenariat avec Lam Plan (sponsor du concours) d'un montant de l'ordre de 1000 à 2000 Euros. Les lauréats des autres prix recevront aussi une gratification. Dans le cas d'un premier prix remporté à titre individuel, la récompense sera une invitation au Congrès A3TS « tout frais payés » à savoir, voyage en train, hôtel et inscription au Congrès. Le lauréat recevra un accueil privilégié au sein de l'équipe A3TS.

Les Prix seront décernés en public lors du Congrès A3TS en présence de membres du Jury.

Les lauréats verront leurs clichés publiés sur le site et dans la revue de l'A3TS.

6. DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies par l'A3TS sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la politique de confidentialité ici : <https://www.a3ts.org/politique-de-confidentialite>

ANNEXE : Mise en forme obligatoire du tirage A3 :

Titre de la photo – Arial 24

PHOTO HD
Dimension : 30 cm x 20 cm, 250 dpi

Echelle obligatoire

Descriptif de la photo

Texte de présentation du sujet d'étude (Arial 12 ou +)

Dimension 20 cm x 10 cm

Auteurs de la photo

(Arial 12 ou +)

Nom, prénom, filière

Lycée - Ecole

(Arial 12 ou +)

Sponsorisé par :

